

1^{re} révision: Novembre 2019

Programme IVU

Foire aux questions à l'intention des résidents et des familles

Vous aurez plus de succès avec le programme IVU si votre équipe fournit des informations aux résidents et aux familles. Cet outil peut être utilisé par les fournisseurs de soins de santé des foyers de soins de longue durée lorsqu'ils consultent ou rencontrent des amis et les familles des résidents qui ont des questions sur l'approche adoptée par les FSLD pour gérer les IVU présumées.

Cet outil fait partie du programme sur les IVU de Santé publique Ontario. Pour plus d'informations, veuillez consulter www.publichealthontario.ca/fr/IVU ou par courriel ipac@oahpp.ca.

FAITS SAILLANTS

- La présence de bactéries dans l'urine des personnes âgées est un phénomène courant qui n'entraîne pas nécessairement des problèmes et n'a pas besoin d'être traité à l'aide d'antibiotiques. La présence de bactéries dans l'urine sans aucun signe d'infection est appelée « bactériurie asymptomatique » qui ne nuit pas aux résidents.
- Même si on prescrit souvent des antibiotiques aux résidents des foyers de soins de longue durée qui présentent une bactériurie asymptomatique, ces médicaments ne sont pas nécessaires en pareil cas.
- L'administration d'antibiotiques à une personne qui n'en a pas besoin peut lui causer du tort et entraîner des effets secondaires, des interactions médicamenteuses néfastes et une infection bactérienne appelée Clostrodioides difficile (auparavant Clostridium difficile).

Quels sont les signes d'une infection potentielle des voies urinaires?

Si vous souffrez d'une infection des voies urinaires, vous pourriez avoir mal ou vous pourriez avoir une sensation de brûlure en urinant. Vous aurez peut-être de la difficulté à uriner ou ressentirez le besoin d'uriner plus souvent. La fièvre et, plus rarement, du sang dans l'urine sont aussi des signes d'infection. Certaines personnes ont des douleurs au flanc, au bas-ventre ou dans le bas du dos.

Quels signes NE sont PAS associés à une infection des voies urinaires?

Si votre urine est malodorante ou trouble, cela ne veut pas dire que vous êtes atteint(e) d'une infection des voies urinaires. D'autres problèmes médicaux pourraient être en cause. Certains aliments et médicaments peuvent aussi changer l'apparence ou l'odeur de l'urine. Si vous devenez désorienté ou si vous observez d'autres changements de comportement, cela ne signifie pas toujours que vous avez une infection des voies urinaires.

Comment les infections des voies urinaires potentielles seront-elles gérées?

Si vous présentez des signes d'infection des voies urinaires, un échantillon d'urine sera prélevé et envoyé au laboratoire à des fins d'analyse. Selon votre situation, vous pouvez recevoir des antibiotiques immédiatement ou attendre les résultats de votre test d'urine.

Vous ferez l'objet d'un suivi rigoureux durant cette période. Une période « d'attente supervisée » est conseillée et ne vous causera aucun problème grave. Si l'on diagnostique une infection, des antibiotiques seront prescrits.

Comment pouvez-vous aider?

Notre but est de veiller à ce que les familles aient l'assurance que les résidents seront activement surveillés en cas d'infection urinaire présumée et nous vous encourageons à continuer de poser des questions. Soutenez ce programme en utilisant des antibiotiques uniquement lorsque votre médecin ou votre infirmière praticienne le juge nécessaire.

Modèle proposé pour citer le document

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Programme IVU: Foire aux questions à l'intention des résidents et des familles, Toronto, ON : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2019.

Avis de non-responsabilité

Santé publique Ontario (SPO) a conçu le présent document. SPO offre des conseils scientifiques et techniques au gouvernement, aux agences de santé publique et aux fournisseurs de soins de santé de l'Ontario. Les travaux de SPO s'appuient sur les meilleures données probantes disponibles au moment de leur publication.

L'application et l'utilisation du présent document relèvent de la responsabilité des utilisateurs. SPO n'assume aucune responsabilité relativement aux conséquences de l'application ou de l'utilisation du document par quiconque.

Le présent document peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales seulement, sous réserve d'une mention appropriée de Santé publique Ontario. Aucun changement ni aucune modification ne peuvent être apportés à ce document sans la permission écrite explicite de Santé publique Ontario.

Historique de publication

Publié: Août 2016

1^{re} révision: Novembre 2019

Ontario

Agency for Health
Protection and Promotion
Agence de protection et
de promotion de la santé

Santé publique Ontario reçoit l'appui financier du gouvernement de l'Ontario.